



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du 27 AVRIL 2023

Délibération affichée  
Le

Effectif du Conseil	:	33
Présents	:	22
Absents et Excusé(es)	:	03
Procuration(s)	:	08

N° d'ordre : 21/2023

Domaine d'intervention : 7.5/ Subventions

L'an deux mil vingt-trois et le Jeudi vingt-sept du mois d'avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du vingt-et-un Avril, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 21 Avril 2023.

**PRESENTS** : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1<sup>ème</sup> Adjoint ; - M. RUART Alex, 2<sup>ème</sup> Adjoint ; - Mme RODES Brigitte, 3<sup>ème</sup> Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 4<sup>ème</sup> Adjoint ; - Mme PAISLEY Yanetti, 5<sup>ème</sup> Adjoint ; - M. GENDREY Roland, 6<sup>ème</sup> Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 7<sup>ème</sup> Adjoint ; - M. CARRIERE Pierre, 8<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme LACROIX Jénia, 9<sup>ème</sup> Adjoint ; - Mme LESTIN Léna ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - Mme JEREMIE Marie-Louise ; Mme MONLOUIS-NIRELEP Maddy ; - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; - M. ISSA Jean-François ; - M. REJON Philippe ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; - Mme GUILLAUME Myriam ; - M. BROLIRON Jean-François ; - Mme OUSSELIN Johanna, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : - M. MIRRE Jocelyn (procuration donnée à M. ATALLAH André, Maire) ; - M. TABAR Patrice (procuration donnée à M. MARCEL Didier) ; - Mme. RENE-GABRIEL Murielle (Procuration donnée à Mme. LACROIX Jénia, 9<sup>ème</sup> Adjoint) ; - Mme LINON Gladys (procuration donnée à M. CARRIERE Pierre) ; - M. GEOFFROY Luidji (procuration donnée à M. ISSA Jean-François) ; - Mme PENCHARD Marie-Luce (procuration donnée à Mme. GUILLAUME Myriam) ; - M. EUGENE-SALZEDO Willy (procuration donnée à M. BROLIRON Jean-François) ; - (\*)M. PROCIDA Robert (procuration donnée à Mme GAUTHIEROT Franciane).

(\*) ayant quitté la salle à 19h05

**ABSENTS** : Mme LAQUITAINÉ Liliane ; - M. PERAIN Franck ; - Mme MONGE Dunia (Conseillers Municipaux).

Les 22 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DELIBERATION APPROUVANT L'ACQUISITION D'UNE VOITURE HYBRIDE ET DE DEUX SCOOTERS ELECTRIQUES POUR LA POLICE MUNICIPALE AU TITRE DE L'APPEL A PROJET DETR/DSIL 2023**

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2023 - DELIB N° 21/2023 - REF : 7.5/ Subventions  
« DELIBERATION APPROUVANT L'ACQUISITION D'UNE VOITURE HYBRIDE ET DE DEUX SCOOTERS ELECTRIQUES POUR  
LA POLICE MUNICIPALE AU TITRE DE L'APPEL A PROJET DETR/DSIL 2023 »

### EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire informe que pour faire suite à la note de cadrage du Préfet de la Région Guadeloupe en date du 07 mars 2023 relative à l'appel à projets au titre de la DETR/DSIL et de ses modalités d'attribution pour l'exercice 2023, la Ville de Basse-Terre présente le projet « d'acquisition d'une voiture hybride et de deux scooters pour la Police Municipale ».

Ce service possède 2 véhicules SUV de type diesel à fortes émissions de gaz à effet de serre pour intervenir dans le cadre de ses missions (en milieu rural et urbain).

La collectivité souhaite s'engager au dispositif Territoire Engagé pour la Nature (TEN) et ainsi déployer des actions visant à protéger la nature.

A cet égard, ce projet d'acquisition de ces 3 véhicules est éligible sur l'axe mobilité durable/acquisition de véhicules propres et/ou hybrides.

Le coût total de cette opération est de 64 538,21 € conformément aux modalités du tableau ci-après :

<u>DEPENSES</u>	<u>Montant € HT</u>	<u>RESSOURCES</u>	<u>Montant € HT</u>
1 voiture hybride TOYOTA RAV4 2,5HV 4X4 LIMITED - 06N.	46 135,57	Etat DETR 2023 (80%)	49 816,09
2 motos électriques CPX Super Soco 125cc (4KW)-2 Lithium bat 5,4KWh-2x60V45Ah Police Design	18 402,64	Ville de Basse-Terre (20%)	14 722,12
<b>TOTAL</b>	<b>64 538,21</b>	<b>TOTAL</b>	<b>64 538,21</b>

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

#### DISPOSITIF DECISIONNEL LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la note de cadrage du Préfet de la Région Guadeloupe en date du 07 mars 2023.

CONSIDERANT l'Exposé des Motifs ci-dessus,

APRES en avoir délibéré,

#### DECIDE A L'UNANIMITE

SOIT 30 VOIX dont 8 PROCURATIONS : (M. MIRRE Jocelyn ; - M. TABAR Patrice ; - Mme RENE-GABRIEL Murielle ; - Mme LINON Gladys ; - M. GEOFFROY Luidji ; - Mme PENCHARD Marie-Luce ; - M. EUGENE SALZEDO Willy ; - M. PROCIDA Robert ).



**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2023 - DELIB N° 21/2023 - REF : 7.5/ Subventions  
« DELIBERATION APPROUVANT L'ACQUISITION D'UNE VOITURE HYBRIDE ET DE DEUX SCOOTERS ELECTRIQUES POUR  
LA POLICE MUNICIPALE AU TITRE DE L'APPEL A PROJET DETR/DSIL 2023 »**

**ARTICLE 1 : D'APPROUVER** le projet d'«Acquisition d'un véhicule hybride et de deux scooters pour la Police Municipale » tel que présenté à l'exposé des motifs.

**ARTICLE 2 : D'APPROUVER** le plan de financement et de solliciter les subventions conformément au tableau ci-après :

<u>DÉPENSES</u>	<u>Montant</u> <u>€ HT</u>	<u>RESSOURCES</u>	<u>Montant</u> <u>€ HT</u>
1 voiture hybride TOYOTA RAV4 2,5HV 4X4 LIMITED - 06N.	46 135,57	Etat DETR 2023 (80%)	51 630,56
2 motos électriques CPX Super Soco 125cc (4KW)-2 Lithium bat 5,4KWh-2x60V45Ah Police Design	18 402,64	Ville de Basse-Terre (20%)	12 907,64
<b>TOTAL</b>	<b>64 538,21</b>	<b>TOTAL</b>	<b>64 538,21</b>

**ARTICLE 3 : DE DIRE** que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois, à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

*Pour expédition conforme au registre des Délibérations.*

Fait à Basse-Terre, le 28 Avril 2023

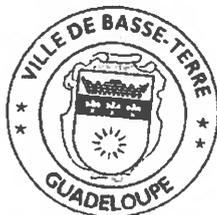
Certifiée exécutoire, compte tenu de  
La transmission en Préfecture le **11 MAI 2023**  
L'affichage et/ou la publication le **12 MAI 2023**  
Et/ou la notification le

Le Maire



André ATALLAH

Le Maire,



André ATALLAH